

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Février 2023

Présents :

REYNIER Louis - BEGLIUOMINI Yves - SAINT-MARTIN René - BREMOND André
HARALAMB Valérie - BURLE Gilbert - CARLU Corine – GUILLEMETTE Isabelle -
PAULET Bernard - TRAMBAUD Christophe

Absents :

PENEDO Stéphanie - DAUPHIN Denis - SOULLÉ Mélanie - SOLEIL Patrick - MARQUEZ
Jean-Louis

Secrétaire de séance : GUILLEMETTE Isabelle

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Décembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 08 Décembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- I/ Accord de principe pour la création d'un EPCI de type syndicat mixte pour la création et la gestion d'une piscine intercommunale dans le haut var
- II/ demande de subvention aire de stationnement
- III/ Baux commerciaux
- IV/ Acquisition emplacements réservés
- V/ Questions diverses

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de vêtements pour la Réserve Communale de Sécurité Civile – saison 2023.**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée municipale la nécessité d'acheter des vêtements aux bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Cet achat porte plus précisément sur l'acquisition de polo dont le coût total s'élève à 718.34 € TTC.

Il est précisé que le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 50% de la dépense. Il convient donc solliciter une aide financière d'un montant de 359.17 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 359.17 € auprès du Conseil Départemental.

- **Aide de 1176 € pour les populations turques et syriennes.**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le 6 février 2023, un séisme dévastait la Turquie et certaines régions de la Syrie.

Le bilan humain ne cesse de s'alourdir : 21 500 morts, 60 000 blessés et des milliers de disparus.

Les basses températures ainsi que la destruction des réseaux d'électricité et de communication aggravent encore la situation.

Pour faire face à ce drame, Monsieur le Maire propose que la commune de Montmeyan se joigne à l'effort international pour soutenir les populations civiles.

Ainsi la somme de 1176.00 € représentant 2 € par Montmeyannais suivant le dernier recensement de la population de Montmeyan sera versés à l'ACTED (Agence d'aide à la coopération technique et au développement).

Cette ONG qui dispose d'équipes locales en Turquie et en Syrie va apporter des kits d'abri d'urgence, de l'aide monétaire, de l'alimentation, de l'eau et de l'hygiène aux populations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la proposition de verser à ACTED, la somme de 1176 € afin d'apporter aux victimes du séisme survenu un soutien financier et logistique et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

I/ Accord de principe pour la création d'un EPCI de type syndicat mixte pour la création et la gestion d'une piscine intercommunale dans le haut var

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Les représentants des communes d'Ampus, Artignosc, Cotignac , Ponteves, Régusse, Sillans La Cascade, Villecroze se sont rencontrés le 11 Janvier 2023 afin d'échanger sur la création et la gestion d'une piscine intercommunale dans le haut Var.

Il en est ressorti une volonté politique commune de répondre favorablement aux demandes des établissements scolaires, des structures associatives, de la population, pour la création d'une piscine en gestion intercommunale.

la Commune de SILLANS-LA-CASCADE assura le financement d'une étude préalable dont elle est et restera porteuse de ce projet.

La commune de Montmeyan est sollicitée pour délibérer et donner un accord de principe à la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour la création et la gestion d'une piscine intercommunale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord de principe pour la création d'un EPCI de type syndicat mixte pour la création et la gestion d'une piscine intercommunale dans le Haut Var et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux différentes réunions pour l'élaboration de ce projet

II/ demande de subvention aire de stationnement

Demande de subvention auprès du Département pour la Mise en place de toilettes sèches sur le site de Montmeyan le Lac.

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de mettre en place des toilettes sèches sur le site de Montmeyan le lac , en bordure de l'aire de stationnement afin de limiter la pollution et ainsi de préserver l'attractivité des rives de Montmeyan le Lac.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 54 335.00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSE DE TOILETTES SECHES

Dépenses :

Fourniture et pose de 3 cabines : 33 871.00 €

Préparation du terrain : 20 464.00 €

Total 54 335.00 € HT

Recettes :

Département : 43 468.00 €

Autofinancement : 10 867.00 €

Total 54 335.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet présenté ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite l'aide du Département au taux maximum.

III/ Baux commerciaux

sans objet

IV/ Acquisition emplacements réservés

Acquisition de la parcelle I 350, rue des Lauves.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un poteau incendie va être implanté sur la parcelle I 350 rue des Lauves. Considérant l'intérêt que pourrait avoir la parcelle mitoyenne à la I 350 en termes d'accessibilité au poteau incendie et de faisabilité des manœuvres des véhicules de secours, il serait judicieux d'acquérir cette parcelle de 20 m² qui est en friche depuis de nombreuses années. Après sollicitation des propriétaires, les Consorts MARGURON sont prêts à vendre cette parcelle au prix de 100.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'acquisition de la parcelle I 351 appartenant aux CONSORTS MARGUERON pour un prix net vendeur de 100 €, charge le Cabinet TPF de rédiger l'acte administratif et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

Acquisition d'une partie de la Parcelle I 306 , Emplacement réservé n° 10 du PLU au Chemin des Moulières

Monsieur le Maire expose au Conseil que Messieurs MARGUERON Alain, Elian et Romain sont propriétaires d'une parcelle cadastrée I 306 chemin des Moulières.

Ce terrain est grevé, au PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Montmeyan en date du 05 mars 2020, de l'emplacement réservé n° 10 en vue de porter l'emprise du chemin à 5 mètres. Seule une partie de la parcelle I 306 sera utile à la réalisation de cet élargissement de voie. Un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètre GEOTOP, afin de préciser l'emprise exacte de cet emplacement soit 90 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide l'acquisition d'une partie de la parcelle I 306, d'une superficie de 90 m², moyennant le prix de 90 € et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer l'acte administratif avec le cabinet TPF.

Constitution d'une servitude de passage en tréfonds et d'aménagement par la pose d'un poteau incendie à titre gratuit de 28 m² sur la parcelle I 350 appartenant à Monsieur Robert NICOLAS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un poteau incendie doit être installé avec accord du propriétaire, Monsieur Robert NICOLAS, sur une partie de la parcelle I 350, chemin des Ferrayons, afin de renforcer la défense extérieure contre l'incendie dans le quartier des Lauves. Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir une servitude gratuite en accord avec M. NICOLAS, pour ce poteau incendie entre la commune et le propriétaire privé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la constitution d'une servitude à titre gratuit pour la mise en place d'un poteau incendie afin de sécuriser les habitations de ce quartier, précise que les frais relatifs à cette servitude seront à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs à venir avec le cabinet TPF.

VI/ Questions diverses

Travaux :

➤ Achevés :

- Panneau ruralité installé
- Panneau prévention sortie basse rue du templeier installé
- Fuite au niveau du poteau à incendie de Jézael réparée
- Appartement de la Forge : Peinture –menuiseries.

➤ en cours :

- Local Info : Consuel en cours
- Place de Provence : le coffret électrique près des toilettes va être remplacé et mis dans un placard fermé.
- Place de Provence : barrière et fissure : Le devis a été signé. Fabrice Coll doit intervenir au plus tard semaine prochaine.
- Toiture Ramin : demande de subvention conseil régional en cours
- Maison des associations : suite au diagnostic électrique de Véritas , l'électricien va intervenir . cahier de sécurité en cours d'élaboration,

- Garderie : peintures et électricité achevées . Reste le ragréages de la cour et les ferronneries pour sécuriser les escaliers et l'entrée par la Départementale. Devis signés
- Camillier : Rez de chaussée : 3 devis ont été reçus : Verrechia – Mickael Guillaume -Barlatier . Les subventions ont déjà été obtenues. Au vu du prix, le devis de Monsieur Guillaume est retenu.
- 3^{ème} tranche : les travaux sont en cours : rue du Four : arches achevées ; rue de la gendarmerie : fuite à réparer
- 4^{ème} tranche : traversée du village. Le Conseil Départemental devrait prendre en charge de désamiantage, le pluvial, la réfection de la route et l'aménagement paysagé.
- Le resto du Lac : les travaux de peinture, d'électricité et toiture devraient bientôt commencer.
- Aménagement du bord du lac : dès l'obtention des subventions que nous allons demander, les travaux pourront commencer. Gratuité pour les montmeyannais grâce à un lecteur de plaques minéralogiques ou autres moyens.
- Containers à poubelle place de la mairie : mise en place le Jeudi 09 février

DIA

Monsieur le maire souhaite faire part au conseil des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption :

- Bien SCI Saint Martin
- Bien GODIN – DEBUS
- Bien LE HEURT
- Bien LEPRETRE

URBANISME

- Zones 1AU :
Les propriétaires concernés par les zone 1AU vont être invités à une seconde réunion le 10 Mars 2023 afin d'échanger sur leurs intentions concernant leurs terrains.
- Emplacements réservés :
Lors de l'élaboration du PLU, des emplacements réservés ont été tracés pour élargir les chemins existants afin de faciliter l'accès des pompiers (obligation du SDISS) et créer aussi des aires de retournement.
La commune doit donc faire l'acquisition de bandes de terrains de particuliers qui bordent les chemins concernés.
Ces ER sont au nombre de 24 dont 22 qui incombent à la commune (un ER pour le département et un ER pour la SCP)

L'acquisition et la création de ces ER est obligatoire pour que les permis de construire et les permis d'aménager soient acceptés.

Certains chemins ont déjà une largeur suffisante mais d'autres doivent être élargis.

Le métrage par un géomètre des ER 9 et 10 a été effectué le mardi 07 Février .

S'en suivra des contacts avec les propriétaires concernés pour l'acquisition de ces ER.

BIEN IMMOBILIERS :

- Studio immeuble Dauphin : Le studio actuellement vacant sera reloué à compter du 1^{er} Mars 2023
- Maison rue de la gendarmerie : Au vu des infiltrations et de l'humidité de cette maison, la location à l'année devient difficile, les locataires se plaignant à juste titre. Des appareils contre l'humidité ont été installés mais sans succès d'après les locataires. Cette maison devant être inoccupée, des tests seront réalisés.
- Terrains constructibles : la commune dispose de plusieurs terrains constructibles :

I 441 : zone Ub : 1138 m2 quartier les Ferrayons – poteau à incendie à moins de 200 m

F 57 : quartier les Vignarès : 2 650 m2 dont 55% en zone Uf b où une construction d'habitation est autorisée dans le polygone d'emprise maximale identifié.

Un poteau à incendie devrait être installé avec la SCP en 2024 ou 2025

C 202 : le collet de notre dame

5330 m2 en zone Uf b où deux constructions d'habitation sont autorisées dans le polygone d'emprise maximale identifié.

Terrain à diviser.

Un poteau à incendie devrait être installé avec la SCP en 2024 ou 2025

GROUPE SCOLAIRE

École

Le tableau numérique de la classe des moyens ne fonctionne plus.

Notre prestataire BNG propose soit un vidéo projecteur soit un TBI 88 pouces soit un écran tactile 75 pouces.

Cantine :

- Prélèvement du laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie du var le 12 Décembre 2022 : hygiène satisfaisante
- Logiciel : Au vu des changements quotidiens d'inscription à la cantine et aux problèmes de paiement, proposition de la mise en place d'un portail famille pour la cantine qui est un interface entre la mairie et les parents.
Les parents inscrivent à l'avance les enfants à la cantine via un site, payent la cantine lors de l'inscription.
La mairie indique une date limite de réservation. Au-delà de cette limite, le tarif du repas est majoré.

Avantages : moins de gaspillages, moins d'impayés et la cantine devient moins chronophage pour le secrétariat (transmission quotidienne du nombre d'enfants, édition des factures, relance des impayés..)

Pour les parents qui n'ont pas internet, la maison des services publics qui se trouve à la poste peut mettre à disposition un ordinateur et une personne est là pour aider les personnes ayant des difficultés avec l'utilisation d'internet.

ANIMATIONS

Les boucles du haut var se dérouleront le 11 Février 2023

Une rencontre avec les organisateurs a eu lieu le 28 janvier 2023

POINTS DIVERS

- Bulletin municipal est prêt à être distribué
- Une demande de reconnaissance pour catastrophe naturelle sécheresse réhydratation des sols a été demandée en Janvier 2023 pour l'année 2022 auprès des services de la Préfecture. En attente de réponse.
- Resto du lac : Un appel à candidature a été publié sur le Var matin du 30 janvier 2023. Le dossier de candidature papier est à retirer avant 24 Février 2023 à 11h00
Nombre de dossiers retirés à ce jour : 7
- Formation premiers secours : deux sessions : une uniquement membres réserve communale de sécurité civile le 18 février 2023 à la salle de la coopérative.
Une mixte avec les membres de la Réserve communale de sécurité Civile + et non membres (membres du personnel communal de l'école) le 04 Mars 2023 à la salle de la coopérative.
- Suez a clôturé sa facturation. Les administrés doivent bientôt recevoir une facture de régularisation.
- Nous avons eu trois réunions avec Aqualter depuis le 01er Janvier dont une réunion zoom avec le service abonnement et deux réunions physiques avec le service technique.
- Possibilité de faire un flochage à l'arrière du panneau d'information mairie ; Obligation de l'installation par BNG.
- Vente d'un lot de matériel de la commune qui n'est plus aux normes pour une collectivité . Une annonce est parue le Mardi 27 décembre avec une date butoir au 1^{er} Février pour une proposition de prix planchée à 1500 €. Une seule enveloppe nous est parvenue pour un montant de 2 200 €
- Canal d'Aix : l'étude de la cession à la commune de l'ancien canal d'Aix et de l'acqueduc est en cours .

- Communauté de commune : Les permanences mensuelle de l'architecte conseil sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre.
- Communauté de communes : La distribution de composteurs est en cours d'étude.

Questions

Monsieur BURLE questionne Monsieur le Maire sur le devenir des gendarmeries sur le territoire.

Monsieur le maire précise que la gendarmerie de Barjols devrait déménager mais reste sur la commune de Barjols et s'installera dans les locaux de l'ancienne perception.

Questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance
Guillemette Isabelle



Louis REYNIER
Vice-Président du
Conseil Départemental du Var
Maire de Montmeyan

